

L'asile en France refusé à la veuve du président rwandais

LE MONDE | 16.02.07 | 14h40 • Mis à jour le 16.02.07 | 14h40

Le droit d'asile en France a été refusé, jeudi 15 février, à Agathe Habyarimana, la veuve de l'ex-président du Rwanda mort dans l'attentat qui, le 6 avril 1994, a marqué le début du génocide des Tutsis. La Commission de recours des réfugiés (CRR) a estimé qu'*"il existe des raisons de penser qu'elle s'est rendue (...) coupable d'un crime contre l'humanité"*. A ce titre, M^{me} Habyarimana a été exclue du bénéfice de la convention de Genève sur les réfugiés. Cette décision, qui confirme celle rendue le 4 janvier par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), est susceptible d'un recours devant le Conseil d'Etat qui n'en suspend cependant pas l'exécution.

Alors que, lors de sa comparution le 25 janvier, la veuve du président rwandais s'était présentée comme une paisible ménagère ignorante de la vie politique, la CRR juge que ses déclarations, *"non crédibles, (...) doivent être regardées comme traduisant sa volonté d'occulter les activités qui ont en réalité été les siennes durant la période de préparation, de planification et d'exécution du génocide"*.

Alors qu'elle avait nié l'existence du génocide des Tutsis et toute implication personnelle, les juges de la CRR estiment que M^{me} Habyarimana *"se distinguait"* par son *"rôle prépondérant"* au sein du *"premier cercle du pouvoir"* et *"s'est trouvée au coeur du régime génocidaire"*. Enfin, la commission juge que la question de savoir qui a tiré sur l'avion présidentiel, au coeur de l'enquête du juge Bruguière, *"n'est pas déterminante"* pour statuer sur le cas de la veuve du président.

La décision de refuser à M^{me} Habyarimana le droit au séjour en France alors qu'elle vit depuis douze ans en région parisienne avec la bénédiction des autorités, soulève un dilemme diplomatique, notamment vis-à-vis du Rwanda, pays qui, en novembre 2006, a rompu ses relations diplomatiques avec la France en l'accusant de complicité avec les génocidaires. Ne pas expulser de France la veuve de l'ancien président conforterait ces accusations. L'expulser exposerait au soupçon de vouloir l'aider à se soustraire à la justice et supposerait de trouver pour elle un pays d'accueil. Des pays africains *"amis de la France"*, comme le Cameroun et le Gabon, pourraient être sollicités.

Philippe Bernard

Article paru dans l'édition du 17.02.07
